

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019**

Date de convocation : 16/01/2019

Date d'affichage : 16/01/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 21 Janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune de PAUCOURT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard DELAVEAU, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et Mrs DELAVEAU Bernard, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, GIRARDY Michel, MOREAU Guy, DEFORGES Danielle, DUCERF Bernard, GALUTTI Yannick, HOUTEER Lucile, LAPEYRADE Simone, ORUS PLANA Sébastien, TALENS Nathalie, VAILLANT Christèle.

**ABSENTS** :

- LORENTZ Gérard, pouvoir à Bernard DUCERF
- SAILLARD François, pouvoir à Bernard DELAVEAU

\*\*\*\*\*

### **ADOPTION DU PRECEDENT PROCES - VERBAL**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès - verbal du Conseil Municipal du 03 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) (Dossier n°1)**

M. le Maire expose le projet suivant : Enfouissement des réseaux rue de la Chapelle Saint Sépulcre.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 36 250 € H.T.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte le dossier des travaux pour une dépense totale de 36 250 € H.T. soit 43 500 € T.T.C
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R. dans le cadre de l'enfouissement de lignes rue de la Chapelle Saint Sépulcre.
- Décide que les travaux seront financés comme suit :  
Subvention D.E.T.R. sollicité : la plus forte possible, soit 50% du montant du devis  
H.T : 18 125 €  
Fonds propres : 25 375 €.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) (2ème dossier)**

M. le Maire expose le projet suivant : Revêtement du chemin piétonnier rue de la Chapelle St Sépulcre.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 28 080 € H.T.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte le dossier des travaux pour une dépense totale de 28 080 € H.T. soit 33 696 € T.T.C.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R. dans le cadre de la création de liaisons douces, revêtement du chemin piétonnier,
- Décide que les travaux seront financés comme suit :  
Subvention D.E.T.R. sollicité : la plus forte possible, soit 50 % du montant du devis  
H.T. : 14 040 €  
Fonds Propres : 19 656 €

## **APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL 2019**

La commune a décidé de réaliser le revêtement du chemin piétonnier de la rue de la Chapelle Saint Sépulcre.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 28 080 € HT soit 33 696 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Adopte le dossier des travaux.
- Sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre de l'appel à projets 2019 dédié aux projets d'investissements à rayonnement communal (volet 3)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

## **PRODUITS DES AMENDES DE POLICE**

La commune a décidé d'implanter un nouveau stop à l'intersection du lotissement la Grand'Maison et du Chemin de la Motte pour renforcer la sécurité à ce carrefour.

Il est également décidé de remettre en état les marquages stop et passage piétons, principalement rue des Ecoles et rue du Stade.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 955.61 € HT soit 4 746.73 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Adopte le dossier des travaux.
- Sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre des produits des amendes de police.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

## **DEMANDE DE SUBVENTION REDEVANCE DES MINES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation des travaux et mise en œuvre d'un bi couche en gravillon bleu sur la rue de la Grotte aux Loups et la route de Griselles.

Le coût des travaux s'élève à 8 280 € HT, soit 9 936 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le dossier des travaux.
- Sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre de la redevance des Mines,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.